

**Arrêté portant ouverture du registre d'inscription  
au brevet d'initiation à la mer**

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

- VU les articles D.338-48, D.338-50 et D.338-51 du Code de l'Éducation ;
- VU l'arrêté du 21 septembre 2020, relatif à l'enseignement et à l'organisation d'une session d'examen du brevet d'initiation à la mer ;
- VU la note de service du 10 novembre 2025 relative à l'épreuve et au déroulement du brevet d'initiation à la mer ;

ARRÊTE

**Article 1 :**

Le registre d'inscription aux épreuves de la session du **mercredi 20 mai 2026** du brevet d'initiation à la mer est ouvert du **mercredi 28 janvier 2026 (10h) au mercredi 11 mars 2026 (23h59)**.

Pour les candidats individuels les inscriptions s'effectuent sur l'application Cyclades accessible à l'adresse suivante :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Les autres candidats s'inscrivent dans leur établissement de formation, sous la responsabilité du chef d'établissement.

La date de retour des confirmations d'inscription est fixée au **mercredi 18 mars 2026**.

**Article 2 :**

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 14 janvier 2026

**Pierre MOYA**

